

PANDEMIE COVID-19 CHARTRE DU DIRIGEANT RESPONSABLE DES SOCIÉTÉS DE CONSEIL

Dans les circonstances inédites et exceptionnelles qu'ils traversent pour faire face à la pandémie COVID-19, pratiquement tous les acteurs de la société et de l'économie française voient leur fonctionnement bouleversé et leur activité chuter drastiquement.

Même si leur agilité organisationnelle leur a permis de se reconfigurer immédiatement dans le contexte de confinement généralisé pour maintenir un haut niveau de service et de disponibilité envers leurs clients, les sociétés de conseil ne sont pas épargnées par cet état de fait.

De nombreux contrats ont été et vont continuer dans les prochains mois à être réduits, dénoncés, suspendus ou ajournés. De nombreux projets clients sont abandonnés. De nombreux services ne peuvent pas être délivrés sur un mode exclusivement distanciel.

Le flux d'appels d'offres et de nouvelles commandes s'est tari, la détection de nouvelles opportunités ne redeviendra possible qu'une fois le monde sorti de la paralysie.

Cette situation expose les sociétés de conseil, au même titre que tous les acteurs économiques, aux difficultés qui amènent l'État à déployer de multiples mesures de soutien : modifications du droit du travail (relatives au chômage partiel, à la prise de congés et à l'aménagement du temps de travail), aides financières, reports d'échéances fiscales et juridiques...

Le secteur du conseil est éligible à ces mesures, et comme la plupart des secteurs, sa pérennité passera nécessairement par le recours à toute la gamme des dispositifs disponibles.

Dans ce contexte, nous, dirigeants de sociétés de conseil signataires de la présente charte, entendons assurer autant que possible la résilience de nos activités, et réaffirmer à la fois notre solidarité et notre responsabilité à l'égard de nos parties prenantes.

Nous prenons les engagements suivants, et appelons tous les acteurs du conseil à faire leurs meilleurs efforts pour se les appliquer.

1. Recours responsable aux dispositifs de soutien

Nous nous engageons à n'utiliser les dispositifs rendus accessibles par l'État que dans la mesure où ceux-ci, compte tenu des déclarations et des anticipations de nos clients, nous apparaîtront nécessaires au maintien de nos sociétés et d'une activité de conseil de qualité.

Nous étayerons nos demandes sur des éléments objectifs, en toute transparence.

En particulier, concernant les consultants, nous limiterons notre recours au chômage partiel aux cas des équipes dont les missions ont été interrompues, décalées, ou n'ont pas pu débuter du fait de la crise, ou dont la contribution au développement commercial de la société n'est plus possible temporairement.

Les équipes dirigeantes de nos sociétés seront solidaires de leurs collaborateurs impactés financièrement et prendront part à l'effort collectif.

2. Pérennisation des équipes et maintien de la compétence

Durant la période de crise, et dans la mesure de nos moyens, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour pérenniser nos équipes, maintenir le plus haut niveau de qualité et conserver les savoir-faire du conseil.

Nous veillerons à ce que toute rupture de contrat de travail, s'il doit y en avoir, soit documentée et corresponde à un motif légitime et impérieux. Nous n'interrompons pas les stages en cours.

Nous donnerons l'opportunité à nos collaborateurs de continuer à développer leurs compétences et leur capacité à innover, y compris en situation de confinement.

3. Maintien d'une dynamique d'embauche

Nous gardons à l'esprit que le secteur du conseil est collectivement le principal recruteur des diplômés d'écoles et d'universités de premier plan. Nous nous engageons à maintenir autant que possible notre rôle d'intégrateur de ces jeunes générations dans le monde de l'entreprise, et de développeur de leur employabilité.

Nous nous engageons à maintenir nos plans de recrutement dès la sortie de crise, en particulier les recrutements de jeunes diplômés, et bien sûr en amont les stages qui s'intègrent à la scolarité des étudiants.

4. Contribution à la sortie de crise

Nous nous engageons à maintenir une relation partenariale avec nos clients, durant la crise pour les aider à la traverser dans les meilleures conditions possibles, et à son issue pour les aider à rebondir au mieux.

Nous nous engageons à mettre nos analyses à la disposition de toutes nos parties prenantes pour anticiper et contribuer à la relance de l'activité économique.

5. Maintien de nos engagements sociaux, sociétaux et environnementaux

Nos engagements auprès de nos parties prenantes et de la société sont encore plus d'actualité. Être des dirigeants/entreprises responsables reste et restera une préoccupation majeure de nos cabinets.

Ainsi nous maintenons et maintiendrons nos contributions tant sur les volets sociaux, sociétaux qu'environnementaux. Nos contributions sont et seront tant internes à nos cabinets qu'auprès de la société.

Nous continuerons donc à préserver l'emploi, et à favoriser la diversité à travers nos politiques de développement des ressources humaines.

Nous maintenons et maintiendrons nos actions de mécénat et nos interventions pro bono au bénéfice de nos partenaires associatifs et institutionnels afin d'aider sur tous les volets des fractures de notre société : santé prévention recherche, solidarités social, habitat logement, emploi & éducation, handicap, migrations, solidarité internationale.

6. Renforcement des moyens sanitaires pour le retour au travail

Nous nous engageons à maintenir et renforcer l'attention particulière que nous portons à la santé physique et psychologique de nos équipes et de nos clients, et à adopter un comportement responsable en matière de conditions sanitaires.

À l'issue du confinement, nous nous engageons à être exemplaires dans la mobilisation des moyens disponibles pour réduire les risques d'exposition au virus de nos collaborateurs et de nos clients. Nous maintiendrons notamment le télétravail dans la mesure du possible et nous ferons en sorte de limiter les déplacements tant que le virus restera en circulation. Nous aménagerons les espaces de travail et les pourvoirons des équipements sanitaires recommandés par les autorités publiques.

Signataires au 16 avril 2020

Liste actualisée des signataires sur <https://syntec-conseil.fr>

A2 CONSULTING
Jacques Schramm

ADAMEO
Bruno Coste

ALPHEE
Thierry Humbert

AYMING
Hervé Amar

BALTHAZAR
Patrick Ottavi
Jean-Noël Felli

BEARINGPOINT
Eric Falque

BRUNSWICK
Axel Duroux

CAPGEMINI INVENT
Mathieu Dougados

COGNIZANT CONSULTING
Laurent Degabriel

CONNECT RH
Marc Low

DUCKER FRONTIER
Philippe Bourrat

GECE
Olivier Allouard

GROUPE CEGOS
Annick Allegret

IMPLID CONSULTING
Jean-Loup Roge

JACQUES RAUD CONSULTING
Jacques Raud

JUNE MARKETING
Laure Benaroya
Inès Bizot

ABAKA
Marie-Laure Collet

ADVENTS CONSULTING
Johan Benilsi

ARAVATI
Hymane Ben Aoun

B&L EVOLUTION
Sylvain Boucherand

BARAN RECRUTEMENT
Rachel Delli-Gatti
Enrik Lafontaine

BILENDI
Marc Bidou

BVA
Gérard Lopez

CGI BUSINESS CONSULTING
Pierre-Dominique Martin

COLOMBUS CONSULTING
Christopher Bailey
Elsa Cuisinier

DELOITTE CONSEIL
Philippe Remy

ERNST & YOUNG ADVISORY
Eric Mouchous

GRANT ALEXANDER
Henri Vidalinc

HR CONSULTANCY PARTNERS
Arnaud Cartier

INTEGRA RH
Matthieu Tezenas du Montcel

JOBBERY RECRUTEMENT
Fabrice Allard

KANTAR MEDIA & WORLDPANEL
Olivier Lefranc

ACCESS SEARCH
Robert Laurent

ADVIABILIS
Georges Vaccaro

AXYS CONSULTANTS
Marc Sailly

BAIN & COMPANY
Ada di Marzo
Olivier Marchal

BARTLE
Patrick Nicolle

BM CONSEIL
Bertrand Maguet

CALIX CONSEIL
Guillaume de Bodard

COCEDAL CONSEIL
Carole Sasson

COMMUNICATION & INSTITUTIONS
Olivier Le Picard
Fabrice Alexandre

DES ENJEUX ET DES HOMMES
Agnès Rambaud-Paquin

EUROGROUP CONSULTING
Gilles Bonnenfant

GROUPE ARTHUR HUNT
Laurent Amelineau

IFOP
Stéphane Truchi

IPSOS
Helen Zeitoun

JULHIET STERWEN
Marc Sabatier

KANTAR TNS-MB
Ketty de Falco

KATALYSE
Jean-François Lécole

LABASTIE HEADHUNTING
Antoine Labastie

LHH France
François Moreau

MAKHEIA
Edouard Rencker

MARS & CO
Jean-Marie Hennes

MEWS PARTNERS
Flavien Lamarque

MONCEAU CARRIERES
Guillaume Vital

NOVAMETRIE
Christophe Excoffier

PACT & PARTNERS INTERNATIONAL
Jean Deuil

REPERES
François Abiven

SIA PARTNERS
Matthieu Courtecuisse

SPINPART
Jean-Bernard Cohet

TALAN CONSULTING
Philippe Cassoulat

TASMANE
David Gelrubin

TRANSITIONS
Bruno Rebelle

VMS France
Jean-Paul Vermès

KEA & PARTNERS
Hervé Baculard

LABELLE CONSEIL
Maryvonne Labelle

LIGHT CONSULTANTS
Philippe Nasciet

MANAGERIA
Cécile Boulaire

MAZARS
Olivier Lenel
Hervé Hélias

MICROPOLE
Christian Poyau

MORENO CONSULTING
Xavier Moreno

NUOVA VISTA
Anne-France Bonnet

PMP
Gilles Vaqué
Gilles Martin

ROBERT WALTERS
Antoine Morgaut

SLPV ANALYTICS
Antoine Moreau

STIMULUS
David Mahé

TALENTIS
Valérie Rocoplan

TINGARI
Bénédicte Guesné

USIDE
Laurence Saunder

VOLLEKINDT & ASSOCIES
Thomas Vollekandt

L.E.K. CONSULTING
Arnaud Sergent

L'ESPACE DIRIGEANTS
Olivier de Conihout

LINCOLN
Gwenaël Perrot

MARC ANDRIEUX CONSULTANTS
Flavien de Laroussilhe

MERCURI URVAL
Marie-Claire Lemaitre

MLA
Adrien Staar

NEXMOVE
Marie-Liesse Morgaut

OASYS CONSULTANTS
Eric Beaudouin

PWC
Bernard Gannier

RUDYARD & JONES CONSEILS
Guillaume Pinchon

SOPRA STERIA
Pierre Pasquier

STRATEGIR
Emmanuel Delsuc

TALISKER
Pascal Potié

TNP
Benoit Ranini

VERSION ORIGINALE
Luc Courtel

WAVESTONE
Pascal Imbert